

10 - ENTREPRENEUR EN SYSTÈMES DE CHAUFFAGE LOCALISÉ À COMBUSTIBLE SOLIDE

OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

10 - Entrepreneur en systèmes de chauffage localisé à combustible solide

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui ne sont pas réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie et aux entrepreneurs en électricité et qui concernent les systèmes de chauffage localisé à combustible solide, tels les poêles et les foyers préfabriqués, ainsi que les travaux de construction similaires ou connexes.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

- Durée : 3h00
- Note de passage : 60%
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen de la sous-catégorie *10 - Entrepreneur en systèmes de chauffage localisé à combustible solide* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes
- encadrement législatif, normatif et réglementaire
- lecture et interprétation des plans et devis
- normes et exécution des travaux

SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

Pour préparer votre examen, vous pouvez consulter le profil de compétence, qui est disponible sur le site <http://www.rbq.gouv.qc.ca/>:

1. Sur la page d'accueil, dans le menu de droite, cliquez sur « **Qualification professionnelle** »,
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **Examens** », « **La préparation : fiches d'information et profils de compétences** » et cliquez sur le domaine désiré. Pour les sous-catégories (ex : 1.1.1, 6.1 etc., cliquez sur « **Exécution de travaux de construction** »
3. Les documents « **Fiche d'information sur l'examen** » et « **Profil de compétence** » se trouvent dans la section « **Fiche et profil à consulter** » au centre de l'écran.

RESSOURCES

N'hésitez pas à vous adresser aussi aux bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région qui pourront vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents et vous fournir un soutien dans votre préparation à l'examen.

DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

| Documents matériels | Lecture recommandée | Fournis à l'examen |
|--|---------------------|--------------------|
| Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1) | X | |
| <i>Code de construction du Québec</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) – <i>Chapitre I, Bâtiment</i> , (1995) | X | X |
| <i>Code de sécurité</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.3) | X | |
| <i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.9) | X | |
| Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1) | X | |
| <i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c. S-2.1, r.4) | X | X |
| CAN/CSA-B365-F01 (C2006) – Code d'installation des appareils à combustibles solides et du matériel connexe | X | X |
| CAN/CSA-B415.1-F00 (C2005) - Essais et rendement des appareils de chauffage à combustibles solides | X | |
| ULC-S628 - Standard for Fireplace Inserts | X | |
| Calculatrice, règle, papier, crayon, etc. | | X |

Plusieurs de ces documents sont disponibles pour consultation sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.

Il est possible d'acheter ces documents à partir du site Internet de l'Association canadienne de normalisation (CSA) :
www.csa.ca

AUTRE

Répertoire normatif (Master Format) – Devis de construction Canada

Note : Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Visitez le www.rbq.gouv.qc.ca pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils sont sujets à changement sans préavis.